

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: Banque Raiffeisen de Treyvaux et du Bas-Gibloux, Treyvaux*
2. *Nom et siège de la société coopérative reprenante:*
Banque Raiffeisen Cousimbert, La Roche
3. *Echéance de préavis des créances: 01.06.2004*
4. *Adresse pour la déclaration des créances:* Banque Raiffeisen Cousimbert, Scherwyl 27, 1634 La Roche
5. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
6. *Remarques:* Sauf opposition expresse du créancier pendant le délai d'annonce, la dette sera reprise par la Banque Raiffeisen Cousimbert. Les prétentions doivent être annoncées par écrit avec preuve à l'appui. La Banque Raiffeisen Cousimbert, société coopérative, Scherwyl, 1634 La Roche, reprend, à titre de succession universelle et sans liquidation, l'intégralité des actifs et passifs de la Banque Raiffeisen de Treyvaux et du Bas-Gibloux, société coopérative, 1733 Treyvaux. La fusion a été décidée par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen de Treyvaux et du Bas-Gibloux en date du 12 mars 2004 et par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen Cousimbert en date du 19 mars 2004.
Banque Raiffeisen Cousimbert
1634 La Roche
(02235166)